

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

593^{EME} REUNION

26 AVRIL 2016

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/BR (DXCIII)

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine (UA), lors de sa 593^{ème} réunion tenue le 26 avril 2016 à Addis Abéba en Ethiopie, a reçu des exposés sur le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique ainsi que sur les efforts déployés par l'UA en vue d'y faire face, présentés par le Centre africain d'Etude et de Recherche sur le Terrorisme (CAERT) et le Comité des Services de Renseignement et de Sécurité africains (CISSA).

Le Conseil a rappelé ses décisions antérieures sur le terrorisme, et plus particulièrement le communiqué PSC/AHG/COMM.(CDLV) sur le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique, adopté lors de sa 455^{ème} réunion tenue à Nairobi au Kenya, le 2 septembre 2015, au niveau des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Le Conseil a noté qu'en dépit des progrès louables qui ont été accomplis dans la lutte contre la menace du terrorisme au niveau international, continental et national, le terrorisme continue de se répandre géographiquement en Afrique à une vitesse alarmante, tant du point de vue de sa fréquence que de son ampleur, ciblant plus les populations civiles qu'il ne l'a jamais fait auparavant.

Le Conseil a réitéré sa profonde préoccupation par rapport à la capacité de plus en plus croissante des organisations terroristes à recruter de nouveaux membres, y compris des combattants étrangers et à financer leurs activités à travers un ensemble de mécanismes qui sont tous liés au crime transnational organisé tels que la piraterie, les enlèvements moyennant rançon, le trafic de drogue et des êtres humains, la vente des antiquités, l'exploitation et la vente illégales des ressources naturelles. A cet égard, le Conseil a lancé un appel aux Etats membres pour qu'ils apportent les uns aux autres, l'assistance et la coopération nécessaires dans le cadre de l'ensemble des efforts, guidés par l'architecture de la paix et de la sécurité de l'Union africaine, en vue d'éradiquer le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique.

Le Conseil a exprimé sa vive préoccupation quant à la capacité opérationnelle de plus en plus croissante des groupes terroristes en Afrique et plus particulièrement de leurs possibilités à s'approvisionner en armes. Raison pour laquelle le Conseil a demandé au CISSA de lui soumettre un rapport détaillé sur la nature et l'origine des armes utilisées par les terroristes en Afrique et qui devrait être présenté au CPS au mois de juillet 2016. Le Conseil a souligné la nécessité d'une détermination renouvelée de la part des Etats membres à honorer leurs obligations dans le cadre de différents instruments régionaux et mondiaux sur le contre-terrorisme, en procédant notamment à l'identification des sources de financement du terrorisme, de leur mode de recrutement ainsi que des causes de la radicalisation de jeunes africains, cela dans le but de renforcer la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Le Conseil a lancé un appel pour l'intensification des efforts en vue du renforcement des mécanismes permettant d'assurer un partage efficace des informations et des renseignements entre les pays concernés au niveau bilatéral et régional, plus particulièrement à travers les processus de Djibouti et de Nouakchott, les différents centres régionaux de fusion et AFRIPOL, dont le rôle est devenu essentiel dans la lutte contre le terrorisme. Le Conseil a également lancé un appel à la Commission afin qu'elle continue de

fournir son appui et de faciliter le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des Etats membres en vue de leur permettre d'assurer une prévention ainsi qu'une lutte efficaces contre le terrorisme.

Le Conseil a réitéré son appel à l'endroit des Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, de prendre immédiatement des dispositions en vue de devenir Partie à la Convention de l'OUA de 1999 sur la Prévention et la Lutte contre le Terrorisme ainsi que de son protocole additionnel de 2004 et des instruments internationaux pertinents qui ont été adoptés sous l'égide des Nations unies sur cette question.

Le Conseil a renouvelé son appel à l'endroit de tous les Etats Partie aux instruments africains et internationaux pertinents, de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions qui y sont contenues, y compris les mesures législatives et judiciaires de contrôle des frontières, de contrôle des transactions financières, de partage d'informations et de renseignements, de renforcement des capacités des agences compétentes, de coopération et de coordination au niveau régional, continental et international.

Le Conseil a réitéré son appel à une collaboration renforcée entre l'UA et les partenaires internationaux dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent étant donné le caractère international de ce fléau qui constitue une grave menace à la paix et à la sécurité internationales.

Le Conseil a convenu de rester activement saisi de cette question.